

## PROCÈS-VERBAUX

SALLE 268, CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 25 mai 1936.

Le Comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande se réunit à onze heures sous la présidence de sir Eugène Fiset, président.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Maintenant, monsieur Stewart, qu'avez-vous à soumettre au comité?

L'hon. M. STEWART: Monsieur le président, j'ai laissé savoir que je désirais poser au président certaines questions relatives à des déclarations que le ministre a faites à la Chambre en présentant son projet de loi.

L'hon. M. HOWE: Avant que vous commenciez, je me permets de dire un mot. Il n'est guère juste d'embarrasser le président des Chemins de fer. Le président est étranger à ces déclarations; je n'ai jamais débattu avec lui les choses que j'ai dites. C'est un haut fonctionnaire du réseau et ses supérieurs sont ici aujourd'hui. Sa situation est très incertaine en ce moment; on projette de modifier la loi. Je n'ai pas d'objection à ce que l'on pose des questions aux régisseurs ou à moi-même. Nous serons heureux d'y répondre. Je vous demande cependant de tenir compte de la situation du président quand vous poserez vos questions.

L'hon. M. STEWART: Oui. Je désire signaler à son attention les déclarations que vous avez faites vous-même, monsieur le ministre, à la Chambre...

Le PRÉSIDENT: M. Stewart, vous êtes un parlementaire d'expérience.

L'hon. M. STEWART: ...et demander au président du Conseil des régisseurs ce qu'il a à dire à ce sujet.

L'hon. M. HOWE: Je pense qu'il y a bien lieu de le faire, mais je ne veux pas embarrasser le président. Il faut se rappeler que je n'ai jamais discuté avec le président au sujet de mes déclarations.

L'hon. M. STEWART: Je pense qu'il est capable de se tirer d'affaires tout seul.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous alliez plus loin, monsieur Stewart, je me permets de dire ceci: Les membres du comité doivent savoir que le Comité n'est pas saisi du projet de loi ni des déclarations faites à la Chambre au sujet de ce projet de loi; il n'en est pas question dans l'ordre de renvoi adressé au comité. Et avant de passer à ces questions relatives à une chose dont la Chambre est présentement saisie et dont le comité ne l'est pas, je désire que les membres du comité décident s'il est régulier de permettre à M. Stewart de poser ses questions.

L'hon. M. STEWART: Monsieur le président, me permettez-vous de dire un mot à ce sujet? Je ne veux aucunement discuter devant ce comité sur la valeur du projet de loi, sur la question de savoir s'il est bon ou mauvais ou s'il est de nature à améliorer ou non la situation des Chemins de fer Nationaux. Je ne veux aucunement entrer sur ce terrain. Etant donné que le projet de loi n'a pas été renvoyé à ce comité, je ne me propose pas d'en discuter la valeur. Je veux que cela soit bien compris. Néanmoins, le ministre, quand il a présenté le projet de loi, a fait certaines déclarations...

Le PRÉSIDENT: Sur le projet de loi.

L'hon. M. STEWART: ...qu'il aurait pu se dispenser de faire. Je ne prétends pas avoir le droit de discuter ici une question concernant la politique du Gouvernement. Si ce dernier pense que le Conseil des régisseurs doit être aboli et remplacé par un bureau de direction, c'est fort bien. Mais les choses n'en sont